



# ACCIDENT LORS D'UNE ANIMATION : RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCE

Alors que les beaux jours reviennent et que les activités extérieures vont se multiplier, le risque d'accident, de blessure lors d'une animation va augmenter.

En cas d'accident, qui est alors responsable ? L'animateur, l'asbl, le participant ?

**I**l y a responsabilité civile quand une personne (physique ou morale) doit réparer un dommage subi par une autre personne. Chacun est responsable des dommages qu'il occasionne ainsi que des dommages occasionnés par quelqu'un ou quelque chose qu'il a sous sa responsabilité (enfant/jeune, animal, objet, etc.).

## LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EMPLOYEUR (L'ASBL)

Selon la législation (Article 1384 du Code Civil, Article 18 de la loi du 3/07/1978), on peut considérer que l'animateur (le travailleur), dès l'instant où il adopte un comportement prudent et vigilant, n'est pas responsable des dommages causés lors de l'exécution de son contrat de travail. Dès lors, c'est l'asbl (l'employeur) qui devra indemniser la victime d'une faute commise par le travailleur, pour autant que la victime prouve :

- Une faute (même la plus légère) du travailleur, son dommage et le lien de cause à effet entre faute et dommage ;
- Que l'auteur de la faute était sous les liens d'un contrat de travail et que la faute s'est produite alors que le travailleur était dans l'exercice de ses fonctions.

Exemple : Durant un atelier cuisine avec des plantes sauvages, l'animateur se trompe et fait déguster aux participants une plante toxique, qui les rend malades.

C'est l'asbl qui est responsable du dommage et qui aura à charge les frais médicaux pour soigner les participants.

## L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EMPLOYEUR

L'employeur est légalement tenu de souscrire une assurance RC professionnelle. Il est important de bien vérifier le cadre dans lequel cette assurance s'applique : est-elle adaptée aux activités et aux publics touchés (adultes, enfants, etc.) ?

Cette assurance interviendra pour indemniser la victime, mais elle pourra ensuite se retourner contre l'auteur de la faute à l'origine du dommage, à savoir le travailleur, si sa responsabilité peut être engagée (cfr ci-dessous).

## A partir de quel moment la responsabilité du travailleur peut-elle être engagée ?

L'obligation de l'employeur d'indemniser la victime ne supprime pas la responsabilité du travailleur lui-même. L'employeur pourra donc tenter de récupérer ce qu'il aura dû payer en faveur de la victime. Rien n'empêchera non plus la victime de mettre directement en cause la responsabilité du travailleur lui-même.

Pour aboutir dans leurs démarches, employeur et victime devront toutefois prouver que le travailleur (ou le bénévole) a commis :

- une faute intentionnelle, volontaire,
- une faute lourde, c-à-d celle qui, sans être intentionnelle, est à ce

point grave qu'elle en devient inexcusable. C'est la faute qu'un homme normalement prudent et avisé n'aurait pas commise.

*Exemple : Lors d'un stage en forêt, un animateur fait un feu pour une veillée, mais après celle-ci, il ne s'assure pas que le feu est complètement éteint et un incendie se déclare dans la forêt.*

• ou une faute légère habituelle, celle qui traduit une certaine désinvolture ou de la négligence, un manque de conscience professionnelle de la part du travailleur. Ce ne doit pas être nécessairement la répétition d'une même faute, c'est une propension à commettre des fautes.

*Exemple : l'animateur oublie régulièrement de refermer la porte du hangar où se trouvent des outils. Un enfant saisit une faux et se coupe.*

Donc, si l'on se trouve dans l'un de ces 3 cas, la responsabilité du travailleur (employé ou bénévole) est engagée et l'Indemnisation de la victime sera à sa charge. Néanmoins, celui-ci pourra faire appel à son éventuelle (et conseillée) assurance RC familiale.

Notons, que, pour les bénévoles, l'asbl a par ailleurs l'obligation de souscrire une assurance qui couvre la responsabilité civile du volontaire (dommages, matériels ou corporels, causés par la faute du volontaire à une tierce personne).

Les compagnies d'assurance classiques proposent en général ce genre d'assurance.

Il est également possible de bénéficier, à certaines conditions, d'un système d'assurance gratuite, mis en place par les provinces wallonnes et la COCOF (à Bruxelles).

## LA RESPONSABILITÉ D'UN PARTICIPANT À L'ANIMATION

Il peut s'avérer que le comportement fautif émane d'un participant, qui cause un dommage à une autre personne, malgré le fait que l'animateur se soit comporté de manière prudente et vigilante.

Dans ce cas, la responsabilité de l'animateur (et de l'asbl) ne peut être mise en cause.

Dès lors, la responsabilité du participant ayant causé le dommage sera engagée, pour autant qu'une faute de sa part soit établie. Ici aussi, l'assurance RC familiale prend tout son sens, puisque c'est elle qui permettra d'indemniser la victime, avec la possibilité, pour la compagnie d'assurance, de se retourner contre la personne fautive, en cas de faute intentionnelle ou grave de sa part.

Damien Revers

Tous les articles juridiques sont disponibles sur  
[www.reseau-idee.be/le-coin-du-juriste](http://www.reseau-idee.be/le-coin-du-juriste)

# INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°1/2017

## POINT DE VUE



### Journées Benelux / Grande Région

## Dans un monde en crises, l'éducation à l'environnement comme levier de changement ?

#### Epinglé pour vous

- Assemblée générale du Réseau IDée
- ErE à l'école : questions de Citoyenneté et de Pilotage

#### Le coin du juriste

- Accident lors d'une animation : responsabilité civile et assurance

**INFOR'IDée** est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

#### Édition et diffusion

Réseau IDée  
 266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
 T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
[info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be)  
[www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

#### Ont collaboré à ce numéro

François BECKERS • Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Damien REVERS • Céline TERET • Joëlle VAN DEN BERG

• Mise en page  
 César CARROCERA GIGANTO

à éveiller, relier et synthétiser les questionnements issus des nombreux ateliers et des conférences, pour les faire atterrir sur le terrain de l'éducation à l'environnement.

Cette méthodologie a débouché sur l'identification de 6 clés pour l'éducation à la complexité (voir page suivante), découpées en 18 questions, à se poser avant, pendant ou après un projet d'éducation à l'environnement.

Ces clés sont autant de boîtes, à alimenter et à traduire en réflexions, postures et pistes d'actions éducatives. Ce sera l'objet d'un futur outil méthodologique, en gestation, et dont ces clés seront la colonne vertébrale. Car, de l'avis général, le thème et la méthodologie méritent véritablement d'être approfondis et partagés dans le monde de l'ErE et plus largement. Un travail pétrière de liens et d'incertitudes, en un mot : de complexité.

Christophe Dubois

Les 22, 23, 24 novembre 2016

Journées Benelux / Grande Région

Dans un monde en crises, l'éducation à l'environnement comme levier de changement ?



# Clés pour intégrer la complexité dans nos actions éducatives

## 1 Le projet met-il les participants en chemin vers l'action ?

- ▶ En proposant à la fois une vision positive et alarmiste ?
- ▶ En proposant des actions à court, moyen et long terme ?
- ▶ En valorisant l'ancrage local ?
- ▶ En visant des changements individuels et de société ?

## 2 Le projet s'appuie-t-il sur la dimension collective du groupe ?

- ▶ En favorisant le sentiment d'appartenance au groupe ?
- ▶ En confrontant les différents vécus et représentations des participants ?

## 3 Le projet a-t-il mis en lumière les éléments du système ?

- ▶ En donnant à voir différents éléments du système et les liens qui les unissent ?
- ▶ En donnant à comprendre/ressentir différents aspects (naturalistes, sociologiques, philosophiques...) ?
- ▶ En donnant à comprendre/ressentir différents points de vue ou différentes réalités ?
- ▶ En donnant à comprendre/ressentir que le tout est plus que la somme des parties (1+1=3) ?

## 4 Le projet varie-t-il les approches pédagogiques ?

- ▶ En intégrant les dimensions cognitives, sensorielles, émotionnelles, intuitives, artistiques, corporelles, manuelles... ?
- ▶ En travaillant en partenariat ?

## 5 Le projet laisse-t-il une place à l'humilité de l'animateur ?

- ▶ En laissant apparaître ses incertitudes sur les contenus ?
- ▶ En se permettant de se mettre soi-même dans une posture d'apprenant ?
- ▶ En accueillant d'autres façons de penser ?

## 6 Le projet a-t-il assuré un cadre sécurisant pour les participants ?

- ▶ En assumant l'éventuel inconfort des participants ?
- ▶ En favorisant les liens de confiance ?
- ▶ En laissant la liberté de faire ou pas ce qui est proposé ?

## De l'importance de douter

Les 6 clés ont été synthétisées par un groupe de travail et présentées par Jean-Philippe Robinet (asbl Rouletabille), lors des journées Benelux - Grande Région. Voici une explication concernant la clé de « l'incertitude », qui a particulièrement interpellé notre secteur.

**« P**eut-être que les certitudes sont à bannir. Evidemment on a tous un tas de valeurs, on a un message à transmettre, sinon on ne serait pas là. Evidemment qu'on croit fort en quelque chose, qu'on essaie de le mettre en pratique dans notre vie quotidienne et qu'on est habitué de cela. C'est indispensable d'être habitué. Mais le fait que nous soyons habitués par ces valeurs, par ces préoccupations-là, c'est un message de ces préoccupations-là. Il ne faut pas que ces faits-là nous fassent oublier que le monde dans lequel on vit ne fonctionne pas de cette manière... Il faut partir du monde tel qu'il est. Si on ne part pas de ce monde-là et de la vision du monde des participants, on n'arrivera à toucher personne, évidemment. Et si on ne laisse pas la liberté aux personnes qu'on rencontre d'adhérer ou pas, est-ce que finalement on ne fait pas pire que mieux ? On n'est pas tout puissant. Cela nous semble intéressant de laisser apparaître nos incertitudes. Nos incertitudes sur les contenus, sur les messages mais aussi l'incertitude sur le résultat.

Je m'explique : tous les messages qu'on prodigue peuvent être validés scientifiquement, peuvent venir de tout un tas d'études qu'on vérifie et qu'on revérifie. Ça n'empêche que toute démarche scientifique implique une part de doute ; s'il n'y a pas de place au doute ce n'est pas une démarche scientifique, c'est un dogme. Et si nous devons être dogmatiques, nous ne sommes plus dans de l'éducation ! Il est donc indispensable éthiquement de laisser passer ce doute (incertitude). Toute la science, l'histoire de la science, nous a appris que des certitudes ont été invalidées quelques siècles plus tard. Et pourtant, à un moment donné, ces certitudes étaient des vérités établies, qui fonctionnaient à ce moment-là. »

Retrouvez l'intégralité des explications sur <http://reseau-idee.be/benelux-GR/fr>

## La complexité, vue par le philosophe

Le thème de « l'ErE en temps de crises » ([lire article p.1](#)) nous a notamment été inspiré du philosophe et sociologue Edgar Morin et de sa réflexion sur l'éducation à la complexité. Dans plusieurs de ses ouvrages, il en appelle à relier les savoirs et à laisser place à l'incertitude. À défaut d'avoir pu interviewer ce sage de 94 ans, nous empruntons sa plume.

Pour E. Morin, « Enseigner à vivre », du titre d'un de ses derniers ouvrages<sup>1</sup> dont voici quelques extraits, « c'est enseigner à affronter les incertitudes et les risques ». Il invite au doute, et de savoir douter du doute, car la vie serait un jeu de l'erreur et de la vérité. « La connaissance porte en elle le risque d'illusion ». D'où vient ce risque ? « Une des sources d'erreur et d'illusion est d'occulter les faits qui nous gênent ». L'autre est dans la surabondance des savoirs séparés, non reliés : « Il faut faire le circuit de la connaissance des parties vers celles du tout », souligne-t-il. Car tout est lien. Les parties se trouvent dans le tout et le tout dans les parties. Par exemple, « non seulement l'individu est dans la société, mais la société est à l'intérieur de lui, puisque dès sa naissance, elle lui a inculqué le langage, la culture, ses normes. Il a aussi en lui les particules qui se sont formées à l'origine de nos univers, les atomes de carbones qui se sont formés dans les soleils antérieurs au nôtre (...) Nous avons en nous le règne végétal, animal, les vertébrés, les mammifères. Enfin, la mondialisation est en chacun de nous ». Pour lui, il faut enseigner la conscience du choix, tout en ayant « la conscience du pari qu'est tout choix, et la conscience de mener une stratégie permanente pour éviter que ce choix ne dégénère ».

<sup>1</sup> E. Morin, « Enseigner à vivre. Manifeste pour changer l'éducation », Ed. Actes Sud, 2014.



## Les clés de la complexité, vues par les praticiens de l'ErE

Regard de Maëlle Dufrasne, chargée de projet chez Natagora :

« Chaque nouvelle lunette permet de s'ouvrir un peu plus à d'autres réalités, de s'adapter aux changements sociétaux, aux besoins des publics et des intervenants. A chaque création d'animation, mon point de départ est différent, l'actu a changé, mon vécu a changé, mon public a changé. Elaborer ensemble de nouvelles clés n'est pas une plus-value, c'est un travail incontournable de remise en question et d'ouverture au mouvement. Se poser ces questions, verbaliser ces clés, c'est conscientiser une partie du moment, la façon de les formaliser est un indice sur l'état de notre travail en ErE. Elles m'aident à m'ancre, à légitimer la fragilité de mon propos et de ma posture. Dans certains projets d'animation, je suis attentive à la systémique, à la transversalité, à la multiplicité des points de vue. Les clés pour intégrer la complexité sont une dimension complémentaire, elles me permettent de visualiser les limites de chaque modèle, de contextualiser mes options et de mettre en abîme mon projet ».

Gilles Pirard et Vanessa Rasquinet, CRIE de Liège Education-Environnement :

« Les clés constituent une plus-value en ce qu'elles structurent, dans un même 'référent', diverses manières de fonctionner, diverses attitudes de l'animateur qui nous parlent beaucoup en interne chez Education Environnement. Rien de nouveau... plutôt une confirmation et une reformulation claire, précise et concise. En gros, un peu à l'image d'une petite check-list, elle peut être utilisée pour questionner nos pratiques facilement, sans long discours. Elles nous ont permis de passer au crible plusieurs de nos animations et formations. Pas pour les changer, mais pour prendre du recul, pour mettre des mots sur certaines intentions parfois intuitives. En matière d'Education permanente, nous allons l'utiliser comme grille de référence pour nos rapports et analyses. Dans la formation Inée (formation d'Interprète Nature et Environnement), nous l'utiliserons, dans le module éducation, pour analyser avec les stagiaires des outils pédagogiques. »

Le regard d'Annick Cockaerts, responsable du département Formation/Outil chez Empreintes asbl, qui découvre les 6 clés :

« A la lecture des clés, je me suis rendue compte que nous avions intégrés quasi texto certaines clés dans nos conventions avec des partenaires et/ou elles sont abordées lors de concertations avec nos futurs partenaires. Ca nous permet de clarifier la posture que nous voulons adopter lors de nos interventions. On touche là à de vrais enjeux, de vraies questions qui sont présentes dans notre équipe... Que ce soit, par exemple, la force de changement avec le collectif ; sur la nécessité de mettre le public en action, tourné vers l'action positive ; adopter une posture de questionnement, non dogmatique, alors que le public peut être en attente de certitudes, d'apport de savoirs, voire de "vérités" ?

Les clés soulèvent également des questionnements face auxquels il sera important de pouvoir élaborer une réponse, voire nous former... Je pense particulièrement à l'inconfort, la perte de repère que peut provoquer une prise de conscience de la situation environnementale et des enjeux. Si on est susceptible de générer ce malaise, on devrait pouvoir le gérer... »

## EPINGLE POUR VOUS

### Assemblée générale du Réseau IDée

AG, ça rime avec convivialité !  
Les petits plats dans le grands,  
Pour vous accueillir,  
Nombreuses et nombreux :

- ➔ Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017
- ➔ au CRIE de Villers-la-Ville (voir co-voiturage sur [www.reseau-idee.be/ag](http://www.reseau-idee.be/ag))
- ➔ de 9h45 à 13h15 : nouveaux membres - nouvelle présidence - nos défis - nos projets - ...
- ➔ 14h à 15h45 : activité d'immersion et de coopération avec Maximo Foncéa, animateur/formateur au CRIE
- ➔ Toutes les infos sur [www.reseau-idee.be/ag](http://www.reseau-idee.be/ag)
- ➔ Contact : Marie Bogaerts - 02 286 95 75



AG 2016 à Mundo N avec Joëlle van den Berg - Jean-Michel Lex - Christophe Dubois et le "chapeau maître du temps" !

### ErE à l'école : questions de Citoyenneté et de Pilotage

**A la suite** des Assises de l'ErE à l'école, un groupe de travail avait été lancé en 2011, réunissant les administrations/cabinets de l'Environnement et de l'Enseignement, et des associations, avec pour mission de veiller à ce que les engagements pris lors des Assises soient traduits dans les faits, voire renforcés. Ce « GTT Assises » s'est réuni régulièrement et, récemment, le 17 février. Cette réunion de quelques heures a encore montré l'intérêt, la densité et le dynamisme des échanges entre tous ces « cadres et relais » de l'ErE à l'école. Notons une information sur les futurs Plans de pilotage que les écoles devront rédiger pour septembre 2018. L'ErE pourrait y entrer par différentes portes : dans leur stratégie, ainsi que par l'approche collaborative, le sens aux apprentissages ou la gestion de l'environnement dans le qualifiant. C'est en construction, nous en reparlerons. Focus également sur les cours d'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté (EPC). Déjà lancés dans le fondamental en septembre, ils le seront dès la rentrée scolaire prochaine dans le secondaire. Voies d'entrée pour l'ErE, le GTT organisera des temps d'info-formation-échanges pour les associations.

Plus d'infos : joelle.vandenbergh@reseau-idee.be